

À plu@mairie-dampierre-yvelines.fr <plu@mairie-dampierre-yvelines.fr>
Cc Secretariat Mairie de Dampierre En Yvelines <secretariat@mairie-dampierre-yvelines.fr>, ...
Date 15/06/2022 18:20

Bonjour,

Suite à une réunion entre plusieurs propriétaires des parcelles concernées par le projet de sente publique, il est apparu évident qu'aucun de nous ne comprenait ce projet, que ce soit sa réelle nécessité (même les parents d'élèves avec lesquels nous en avons parlé n'en voient pas l'intérêt) et sa portée.

Ainsi, au vu du prochain Conseil municipal d'arrêt du PLU qui aura lieu en juin, il nous paraît nécessaire d'avoir au préalable une réunion commune avec la Mairie afin que les élus aient connaissance de nos points de vue sur la question en temps que propriétaires ainsi que des nombreuses raisons qui font que nous n'accepterons pas n'importe quel projet sur nos terrains et y sommes d'ailleurs plutôt opposés. .

En effet, de nombreux problèmes se posent concernant ce projet de sente qui:

1. passerait sur la plus belle partie de plusieurs jardins avec leurs vues imprenables sur le parc du château (il ne s'agit pas de fonds de jardin)
2. empiéterait sur une partie conséquente des jardins des habitants du centre bourg
3. risquerait d'accroître l'insécurité et les dégradations sur ces propriétés jusque là protégées du regard du public en permettant à quiconque de s'approcher de nos terrains à partir de deux parkings notoires pour les vols et les dégradations qui y ont régulièrement lieu.
4. dénaturerait très probablement cette zone paisible (rare en centre bourg!) et bucolique en créant un trafic de piétons (et de vélos et mobylettes?) qui générerait les weekends de possibles troubles du voisinage lors que nous souhaitons profiter du calme et de la beauté de nos jardins (bruits des passants, déchets, regards indiscrets sur nos propriétés, dégradations, etc)
5. requerrait la destruction de toutes les anciennes cabanes d'au moins trois des propriétés concernées, cabanes absolument nécessaires à ces propriétés pour le stockage
6. requerrait la destruction de plusieurs murs anciens en pierre de meulière qui closent les jardins
7. risquerait d'impacter négativement la valeur foncière de nos propriétés en raison des divers points mentionnés ci-dessus
8. nécessiterait de gros travaux d'aplanissement sur nos terrains en raison de dénivelés significatifs d'un terrain à l'autre (plus d'un mètre de dénivelé à certains endroits) ainsi que l'abattage de nombreux arbres et arbustes
9. passerait sur au moins un regard d'eau
10. longerait des parties du mur qui risquent de s'effondrer
11. permettrait à plusieurs endroits de pénétrer sans difficultés dans le parc du château

Pourriez-vous ainsi nous proposer plusieurs dates et créneaux horaires avant le prochain conseil municipal afin que nous puissions vous rencontrer? Nous communiquerons également l'information à la famille David, propriétaire de la parcelle 66.

Bien cordialement,
Familles Leroux-Lucas, Eschstruth et Mulot